

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.CN.01.02	Chine
	Juillet 2022	

I. Domaine d'application

Description du produit	Code NC	Pays
Aliments pour animaux de compagnie contenant du produit d'origine animale	2309	République populaire de Chine

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.CN.01.02	Certificat sanitaire pour aliments pour animaux de compagnie contenant du produit d'origine animale	5 p.

III. Conditions de certification

Certificat sanitaire pour aliments pour animaux de compagnie contenant du produit d'origine animale

1. Au point 1 du certificat, il faut certifier que l'établissement de production d'aliments pour animaux est enregistré par la GACC pour l'exportation d'aliments pour animaux de compagnie depuis la Belgique vers la Chine. Une liste de fabricants belges d'aliments pour animaux de compagnie qui satisfont à cette condition peut être consultée sur le site web de la GACC¹. Le numéro d'enregistrement comme mentionné sur cette liste (numéro NUE/numéro d'agrément) doit être indiqué sur le certificat.

Comme mentionné dans la note de bas de page en-dessous de la liste, des restrictions à l'importation sont actuellement d'application en raison de certaines maladies animales graves (voir les embargos imposés en raison de la peste porcine africaine, de l'influenza aviaire et de la maladie de Newcastle). Les restrictions à l'importation ne s'appliquent pas aux aliments en conserve dérivés de volailles et stérilisés destinés aux animaux.

2. Le point 7 concerne des déclarations relatives aux sous-produits animaux et produits dérivés provenant d'animaux terrestres qui ont été utilisés pour la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie. Ces déclarations peuvent être signées sur la base de l'agrément du producteur, conformément au Règlement (CE) n° 1069/2009 ([Section VIII : Entreprises de fabrication d'aliments pour animaux de compagnie](#) ; Type de produit = PETP ou PETC, Catégorie = 3).
3. Au point 8, l'opérateur doit indiquer l'option qui s'applique aux produits à exporter. Soit les aliments pour animaux de compagnie doivent avoir subi un traitement de stérilisation avec une valeur Fc=3, soit les aliments pour animaux ou les matières premières d'origine animale doivent avoir subi un traitement autorisé par le Règlement (UE) n° 142/2011 (autre que celui pour les aliments en conserve).

¹ La liste peut être consultée via le lien suivant <http://dzs.customs.gov.cn> (ouvrir le lien dans google chrome et activer la traduction en français via google translate): faire défiler vers le bas jusqu'à la rubrique « Information entreprise » et cliquer sur la sous-rubrique « Produits animaux », « Aliments pour animaux », puis sur la « Liste des entreprises de production et de transformation enregistrées à l'étranger pour les aliments pour animaux de compagnie ». Les producteurs belges sont repris dans la liste à l'annexe 7.

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.CN.01.02	Chine
	Juillet 2022	

La déclaration peut être signée sur la base de l'agrément du producteur, conformément au Règlement (CE) n° 1069/2009 (voir point 2 du RI). La première option ne peut être cochée que si le producteur est agréé pour la production d'aliments en conserve (Type de produit PETC).

4. Au point 9, on peut cocher la première option si aucun ingrédient provenant de ruminants est présent dans l'aliment. Si des ingrédients provenant de ruminants sont cependant présents dans l'aliment pour animaux, l'opérateur doit joindre les documents suivants à sa demande de certificat :
 - a. une preuve officielle montrant que les ingrédients sont issus de ruminants provenant de pays ou régions desquels la GACC autorise l'importation de ces ingrédients (par exemple en démontrant que le(s) pays de provenance de(s) ingrédient(s) de ruminants comme mentionné sur le document commercial et/ou sur le certificat sanitaire) est (sont) autorisé(s) par la GACC et est donc (sont) repris sur le site web suivant: <https://www.aqsiq.net/feed-registration-approved-list.htm>), ET
 - b. une preuve officielle montrant que l'(les) établissement(s) de production des ingrédients provenant de ruminants a(ont) été enregistré(s) par la GACC ;

Il incombe à l'opérateur de prendre, dans son système d'autocontrôle, des mesures visant à éviter toute contamination croisée avec des ingrédients provenant de ruminants.

5. Au point 11 du certificat, il faut déclarer que des échantillons de chaque lot ont été prélevés de façon aléatoire et analysés pour la détermination de la présence de Salmonella, d'enterobacteriaceae et de GTH. A la demande du certificat doivent être joints des rapports d'analyse prouvant que les normes ci-après sont respectées :
 - Salmonella : présence dans 25g, n=5, c=0, m=0, M=0
 - Enterobacteriaceae : n=5, c=2, m=10, M=300 in 1g
 - GTH : <15ppm
 Les analyses doivent être réalisées sur un échantillon représentatif de chaque lot, et les rapports doivent émaner d'un laboratoire agréé par l'AFSCA.
6. Au point 12, il convient de déclarer que les mesures nécessaires ont été prises lors du processus de production, du stockage et du transport. Cette déclaration peut être signée sur la base de la législation de l'UE.
7. Le certificat sanitaire ainsi que l'annexe (si d'application) doivent être imprimés sur papier sécurisé et doivent être signés par le même agent certificateur.

IV. Agrément pour l'exportation

Le certificat EX.PFF.CN.01.02 susmentionné peut seulement être délivré à un fabricant belge d'aliments pour animaux de compagnie qui est enregistré par la GACC pour l'exportation d'aliments pour animaux de compagnie depuis la Belgique vers la Chine.

Un fabricant belge d'aliments pour animaux de compagnie qui souhaite figurer sur cette liste peut introduire une demande en ce sens auprès de son unité locale de contrôle. La demande doit être faite [selon la procédure d'agrément pour l'exportation](#) et avec le formulaire de demande concerné ([EX.PFF.agrémentexportation.03](#)).

Les lignes directrices suivantes sont d'application pour remplir le formulaire de demande :

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.CN.01.02	Chine
	Juillet 2022	

- Au point 1.5. il y a lieu d'indiquer "non-productive animals" pour "type d'animal". Pour la demande d'un agrément pour l'exportation d'aliments pour animaux d'élevage vers la Chine, d'autres recueils d'instructions sont disponibles sur le site web de l'AFSCA.
- Au point 1.10. il y a lieu d'indiquer "oui". Les annexes demandées dans ce RI doivent être jointes au dossier en double exemplaire (une version imprimée et une version électronique). Ces documents doivent être clairement numérotés.

Le dossier que le producteur d'aliments pour animaux introduit à l'ULC doit, outre le formulaire de demande dûment complété comporter le questionnaire rempli (voir section V de ce RI) ainsi que les annexes qui y sont demandées. Ces documents doivent être rédigés en anglais. On peut reprendre dans ce dossier les informations concernant 1 ou plusieurs produits.

L'AFSCA évalue le dossier soumis par l'opérateur et le transmet à la GACC s'il est évalué comme favorable.

Les autorités chinoises se réservent le droit d'inspecter les établissements avant qu'ils soient repris sur la liste fermée. Les éventuels coûts liés à une telle visite d'inspection sont à charge de l'opérateur qui souhaite figurer sur la liste fermée.

L'agrément prend cours après réception de la lettre émanant de la DG Contrôle qui confirme que l'établissement est repris sur la liste fermée.

LA GACC attribue, conformément à l'article 13 de la loi 118, un enregistrement aux entreprises pour une période de cinq ans. Les entreprises qui souhaitent obtenir une prolongation doivent introduire une demande de prolongation auprès de l'AFSCA au moins 8 mois avant l'échéance.

La demande doit se faire auprès de l'ULC suivant [la procédure agrément pour l'exportation](#) et à l'aide du formulaire de demande [EX.PFF.agrémentexportation.03](#) et doit contenir une version actualisée des mêmes informations que la demande d'enregistrement initiale (voir ci-dessus).

L'AFSCA évalue le dossier pour la prolongation de l'enregistrement et le transmet à l'administration centrale s'il est évalué comme favorable. La GACC se réserve le droit d'inspecter l'établissement avant que celui-ci ne soit à nouveau enregistré. Les frais éventuels d'une telle visite d'inspection sont supportés par l'opérateur qui demande une prolongation de son enregistrement.

V. Questionnaire de la GACC à transférer à l'AFSCA par l'entreprise productrice

推荐注册企业需提供材料清单

The list of documents for registration application

1. 推荐注册企业基本信息表, 填写内容见附表。

Please provide the basic information of your company to recommend the registration according to the attached form.

Il convient ici de renvoyer au tableau contenant les informations d'enregistrement (voir la dernière page dans la version en Word du questionnaire qui est publié sur le site web). Il y a lieu de compléter dans le tableau les informations demandées : « Register Number, Trade Name, Description of commodities, Usage of product, Species/Raw material, Establishment address, Contact Tel N°, Email address ».

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.CN.01.02	Chine
	Juillet 2022	

Dans la case "Register Number" il convient de remplir le numéro d'agrément, d'enregistrement et/ou d'autorisation de l'établissement producteur. Ce numéro doit être le même que celui mentionné sur les étiquettes des produits à exporter.

Dans la case « Name of the establishment », le nom de l'établissement, tel que repris dans BOOD, doit être mentionné.

Dans la case "Description of commodities" il convient de mentionner une description générique des produits, par exemple « complete feed for pigeons ».

Dans la case "Usage of the product" il convient de mentionner la destination (espèce animale) des produits : « pigeons ».

Dans la case « species/raw materials » il convient de mentionner les matières premières avec indication de l'espèce animale dont les matières premières sont issues (si d'application).

2.企业简介及注册产品基本情况。

Brief introduction of your company, indicate the sources of raw materials and product ingredients and basic information of registered products.

Dans cette section il y a lieu de mentionner une brève description de l'entreprise (par exemple : date de création, volume de production, nombre d'employés, pays vers lesquels l'entreprise exporte des produits...).

En ce qui concerne « sources of raw material », il est possible d'indiquer si l'aliment contient des ingrédients d'origine animale. En plus, des informations sur l'origine / la provenance des matières premières (par exemple, UE / non-UE) peuvent être mentionnées sous ce point.

Les informations de base des produits peuvent inclure, par exemple, la composition, l'animal cible et le procédé d'administration.

3.生产工艺流程图 (标明必要的温度、压力、时间等工艺参数--涉及商业秘密的除外)。

Producing process flow sheet (parameters of process need to be presented (such as temperature, pressure, time, etc., except for commercial confidential information).

Il convient ici de renvoyer à un schéma du processus de production (ou, le cas échéant, à plusieurs schémas) à joindre en annexe. Il y a lieu d'ajouter une brève explication à ce sujet. Les paramètres importants (par exemple le temps et la température d'un traitement thermique **si d'application**) doivent être ajoutés. Chaque abréviation utilisée doit être explicitée.

4.厂区平面图及相关照片 (包括厂区全貌、厂区大门、主要设备、原料库、生产车间、包装场所、成品库、实验室、样品保存场所、档案保存场所等)。

Plant maps and related photographs of the facility (including full-length view, major gateway, critical equipments, raw materials storages, production workshops, packing sites, storages of finished products, laboratories, specimen storages, documents storages, etc.).

Il convient ici de renvoyer à un plan de l'établissement producteur à joindre en annexe. Les locaux doivent être indiqués sur ce plan.

Des flèches représentant le flux du processus de production, des matières premières jusqu'au produit fini, doivent être mentionnées sur ce plan. L'indication des locaux et des flux doit être mentionnée en anglais (ou une légende en anglais qui renvoie de manière univoque aux mentions reprises sur le plan doit être prévue).

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.CN.01.02	Chine
	Juillet 2022	

Il convient de renvoyer à une annexe contenant les photos demandées concernant l'établissement producteur et ses équipements. Le nom du local ou de l'équipement doit être mentionné en anglais pour chaque photo. « specimen storage » doit être interprété comme l'espace où les échantillons des aliments pour animaux sont conservés.

5.注册产品使用的原料、辅料、加工佐剂清单及来源地，动物源性原辅料注明来源动物品种。

Raw materials, auxiliary materials, inventory of processing adjuvant, and origin for registered products. Animal source material should be noted for animal species.

Il convient d'y mentionner les ingrédients des produits à exporter (ou de faire référence à une annexe contenant une description des ingrédients). Si les produits contiennent des ingrédients d'origine animale, l'espèce animale doit également y être mentionnée.

En ce qui concerne les produits auxiliaires (« auxiliary materials »), cette section peut comporter des informations par rapport aux matériaux d'emballage et/ou d'autres produits auxiliaires utilisés.

6.注册产品在生产国（地区）允许生产、销售、使用的证明材料。

Documents to certify the registered products are allowed to be produced, marketed and used in the producing country.

Dans cette section, il convient de faire référence aux annexes suivantes, à demander par l'opérateur auprès de son ULC :

- Un certificat original destiné à l'autorité compétente chinoise attestant que les produits qu'il souhaite exporter vers la Chine sont en vente libre en Belgique (Certificat pour enregistrement d'un(de) produit(s) : EX.PFF.AA.04.02). Exception pour les produits qui ne sont pas en vente libre en Belgique : ces produits peuvent être repris dans le dossier à condition que l'opérateur produise une preuve que ceux-ci sont enregistrés par l'autorité chinoise (Le certificat pour l'enregistrement d'un produit par l'AFSCA doit également être joint au dossier pour ces produits).
- Un certificat original destiné à l'autorité compétente chinoise attestant que l'établissement est enregistré auprès de l'AFSCA (Certificat d'enregistrement d'un établissement : EX.PFF.AA.03.01);
- Une copie de la lettre d'agrément/d'autorisation établie par l'ULC où sont mentionnées les activités de l'établissement producteur. Une traduction de cette lettre en anglais peut être demandée auprès de son ULC.

7. 企业主要质量管理文件，包括但不限于：HACCP体系文件、原料验收和合格供应商评价制度、标准卫生操作规范（SSOP）、有害生物控制程序（内容应包括针对中方关注的检疫性有害生物的控制措施）、产品溯源管理程序、产品检验程序等。

The main quality management documents, including but not limited to: HACCP system documents, raw material acceptance and qualified supplier evaluation system, SSOP, pest control program (should include the control measures for pests concerned to China), traceability management procedure, quality control procedure (including test procedure for GMO).

Dans cette section, il y a lieu de référer aux documents de qualité de l'établissement producteur, à joindre en annexe. Ces documents doivent couvrir au minimum les sujets suivants : système HACCP,

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.CN.01.02	Chine
	Juillet 2022	

réception des matières premières, évaluation des fournisseurs, bonnes pratiques d'hygiène, programme de lutte contre les nuisibles, traçabilité, contrôle de la qualité et procédure de test pour les OGM.

Si le système de qualité a été certifié par des tiers indépendants, cette information peut être mentionnée et un ou plusieurs certificats peuvent être ajoutés en annexe.

Ceux-ci peuvent être les documents suivants :

- Une copie de la lettre établie par l'ULC où il est déclaré que le système d'autocontrôle de l'établissement producteur est validé ou une copie d'un certificat concernant la validation d'un système d'autocontrôle de l'établissement producteur par un OCI;
- Une copie d'un certificat GMP ou une copie d'un [certificat FCA](#);
- Des copies d'autres certificats obtenus après un audit du système HACCP de l'établissement producteur par des tiers indépendants.

Au cas où ces documents ne sont pas rédigés en anglais, une traduction de ces documents en anglais doit être fournie par l'opérateur.

8. 标签样张。

Label specimen.

Il convient ici de faire référence aux étiquettes à joindre en annexe. Les étiquettes en annexes doivent être représentatives des produits à exporter. Elles seront de préférence rédigées en chinois mais peuvent aussi être en anglais.

Si certains produits sont déjà enregistrés auprès de l'autorité chinoise, l'AFSCA conseille d'y faire également référence dans cette section.

9. 近3年企业注册产品的出口情况，包括出口国家、产品名称及数量，是否出现退货或其他不合格情况等。

Export information of the registered products (这里原文有了) in the past three years, including exporting country, product name, and quantity. If there is quality reject or unqualified case, please provide a brief introduction of the case.

Dans cette section, il convient de mentionner des informations sur les exportations de produits vers des pays tiers au cours des trois dernières années. Le pays de destination, le nom du produit et la quantité doivent être indiqués. Si des produits ont été refusés pour des raisons de qualité ou pour d'autres raisons, cela doit être décrit brièvement.